

La Ville de Lancy clôt l'exercice 2025 avec un déficit important et des comptes approuvés

Lors de sa séance plénière du 21 mai, le Conseil municipal a approuvé les comptes 2025 de l'administration communale. Ceux-ci affichent un déficit de 4,6 millions de francs, uniquement dû à la comptabilisation d'amortissements complémentaires.

Un choix afin de consolider le futur

Le résultat hors éléments exceptionnels, c'est-à-dire sans la réévaluation du patrimoine financier et les amortissements complémentaires, présente un bénéfice de 9,9 millions de francs.

Pour Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des finances : « Ce résultat déficitaire découle d'une décision de procéder à un amortissement complémentaire de 18,4 millions afin de se rapprocher des prévisions budgétaires 2026. La Ville de Lancy demeure une commune solide et saine sur le plan financier, et nous comptons poursuivre dans cette voie afin d'affronter l'avenir relativement sereinement, même si les enjeux économiques, politiques, sociaux et climatiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont importants. »

Parmi les éléments marquants : 30,2 millions de francs ont été votés pour des investissements nets, destinés à renforcer le patrimoine administratif et financier de la commune ces prochaines années. La dette a quant à elle diminué de 13 millions de francs, passant de 97 à 84 millions de francs. Sur un total de 189.5 millions de francs suisse de charges, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Sécurité sociale (petite enfance, aide sociale, etc.) : 55.2 millions
- Formation (scolarité obligatoire et parascolaire, bâtiments scolaires, etc.) : 24.3 millions
- Culture, sports, loisirs et espaces verts : 36.1 millions
- Environnement et aménagement du territoire : 11.5 millions
- Autres charges (sécurité, santé, patrimoine financier, etc.) : 62.4 millions

Malgré un contexte financier sous pression, Lancy maintient ses ambitions

Pour Damien Bonfanti, maire de Lancy, également en charge de la promotion économique : « La Ville de Lancy est confrontée, comme d'autres communes, à une baisse des recettes fiscales. Malgré cela, Lancy poursuit son développement et maintient des prestations de qualité. Le Conseil administratif et l'administration communale poursuivent leurs efforts pour maîtriser les coûts avec rigueur et responsabilité. »

« En guise d'exemple, 2025 a vu l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments communaux et le lancement de l'assainissement énergétique de la piscine Marignac. D'autre part, la Ville a continué à développer les infrastructures communales nécessaires : un préau couvert à l'école du Sapay pour les jeunes, l'inauguration de l'EVEP de dépannage Cauderay ainsi qu'un dispositif d'animation pour les enfants à Surville, en attendant un futur espace quartier », précise Salima Moyard, conseillère administrative de Lancy.

Contacts

Conseil administratif

par l'intermédiaire du pôle communication et événements communication@lancy.ch

